

Report to  
Rapport au:

Finance and Economic Development Committee  
Comité des finances et du développement économique  
2 June 2015 / 2 juin 2015

and Council  
et au Conseil  
8 July 2015 / 8 juillet 2015

Submitted on June 2, 2015  
Soumis le 2 juin 2015

Submitted by  
Soumis par:  
Kent Kirkpatrick City Manager / Directeur municipal

Contact Person  
Personne ressource:  
*Steve Box, Director, Corporate Programs and Business Services / directeur,  
Programmes municipaux et Services opérationnels, City Manager's Office / Bureau du  
directeur municipal*  
*613 580 2424, ext/poste 24200, steve.box@ottawa.ca*

**Quartier:** CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE      **Numéro de dossier:** ACS NUMBER

**SUBJECT:** 2015-2018 Proposed Term of Council Priorities

**OBJET :** Les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018

## **REPORT RECOMMENDATIONS**

- 1. That the Finance and Economic Development Committee receive and refer the Proposed 2015-2018 Term of Council Priorities Report with the associated appendices to the Standing Committees of Council, Information Technology Sub-Committee and Transit Commission for their consideration of Appendix A, as follows:**

- **Agricultural and Rural Affairs Committee: June 5, 2015, to consider Section 3;**
  - **Planning Committee: June 9, 2015, to consider Section 4;**
  - **Environment Committee: June 16, 2015, to consider Section 5;**
  - **Transit Commission: June 17, 2015, to consider Section 6;**
  - **Community and Protective Services Committee: June 18, 2015, to consider Section 7;**
  - **Information Technology Sub-Committee: June 25, 2015, to consider Section 2;**
  - **Finance and Economic Development Committee: June 29, 2015, to consider Section 1; and**  
**Transportation Committee: June 30, 2015, to consider Section 8.**
- 2. That, at its meeting of July 8, 2015, City Council:**
- a. Receive the 2011-2014 City Balanced Scorecard Results Summary, outlined in Appendix B.**
  - b. Approve the proposed Term of Council Priorities as outlined in Appendix A, including as follows:**
    - i. The Strategy Map and seven Term of Council priorities as outlined on p. 4-5;**
    - ii. The Strategic Initiatives and the associated performance measures as outlined throughout Appendix A;**
    - iii. The Standing Committee, IT Sub-Committee and Transit Commission oversight, as outlined on p. 6-9; and**
    - iv. The allocation for 2015 for the approved Strategic Initiatives and that the proposed spending for approved Strategic Initiatives for years 2016-2018 be included for consideration in each of those draft budgets.**
  - c. Direct staff to prepare a 2015-2018 City Strategic Plan and City Balanced Scorecard based on the approved Term of Council Priorities.**

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

- 1. Que le Comité des finances et du développement économique reçoive le rapport sur les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018 et les annexes connexes et les transmette aux comités permanents du Conseil, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun, qui devront examiner l'annexe A de la façon**

**suivante :Comité de l'agriculture et des affaires rurales : le 5 juin 2015, Section 3;**

- **Comité de l'urbanisme : le 9 juin 2015, Section 4;**
- **Comité de l'environnement : le 16 juin 2015, Section 5;**
- **Commission du transport en commun : le 17 juin 2015, Section 6;**
- **Comité des services communautaires et de protection : le 18 juin 2015, Section 7;**
- **Sous-comité de la technologie de l'information : le 25 juin 2015, Section 2;**
- **Comité des finances et du développement économique : le 29 juin 2015, Section 1;**
- **Comité des transports : le 30 juin 2015, Section 8.**

**2. Que le Conseil, lors de sa réunion du 8 juillet 2015 :**

- a. **Reçoive le sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2011-2014 de la Ville, figurant à l'annexe B;**
- b. **Approuve les priorités proposées pour le mandat du Conseil figurant à l'annexe A, dont :**
  - i. **Le schéma stratégique de la Ville d'Ottawa et les sept priorités pour le mandat du Conseil, aux pages 4 et 5;**
  - ii. **Les initiatives stratégiques et les mesures de rendement connexes énoncées à l'annexe A;**
  - iii. **La responsabilité de surveillance des comités permanents, du Sous-comité de la technologie de l'information et de la Commission du transport en commun, indiquée aux pages 6 à 9;**
  - iv. **Les fonds alloués en 2015 pour les initiatives stratégiques approuvées et les fonds proposés pour ces initiatives pour 2016 à 2018, lesquels seront inclus aux fins d'examen dans les budgets provisoires de ces années.**
- c. **Demande au personnel de préparer le Plan stratégique de la Ville et le bulletin de rendement équilibré pour 2015-2018 en se fondant sur les priorités approuvées pour le mandat du Conseil.**

## CONTEXTE

### Cadre de planification municipale

Conformément à l'accent mis par le Conseil sur la responsabilisation, la transparence et les pratiques de gestion avisées, le cadre de planification municipale (CPM) (ACS2011-COS-ODP-0007), a été approuvé par le Conseil le 25 mai 2011. Ce cadre renforce la responsabilisation à tous les niveaux de même que l'harmonisation des processus de planification et d'élaboration du budget, et tient compte des recommandations antérieures du vérificateur général. Dans le cadre de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2014-2018 (ACS2014-CMR-CCB-0062), le Conseil a amélioré le processus et a demandé une amélioration de la consultation des comités consultatifs.

Le cadre de planification municipale reflète les pratiques, les approches et les méthodes exemplaires conçues pour aider le maire et le Conseil, par l'intermédiaire des comités permanents, de la Commission du transport en commun, et des cadres supérieurs à faire de la Ville une organisation plus stratégique.

Le processus de planification municipale appuie la mise sur pied d'un ensemble de priorités stratégiques que le Conseil prévoit de réaliser au cours de son mandat. Ces priorités offrent au personnel une orientation stratégique claire du Conseil concernant les résultats attendus pendant le mandat.

Le cadre de planification municipale exige que les cadres supérieurs collaborent avec le maire et les présidents et vice-présidents des comités permanents et de la Commission du transport en commun pour élaborer des priorités stratégiques proposées qui seront examinées par les comités et le Conseil. Le Conseil exige qu'un bulletin de rendement équilibré soit intégré au Plan stratégique municipal afin d'améliorer la façon dont la Ville régit les priorités du Conseil et en mesure les progrès.

Les priorités pour le mandat du Conseil sont présentées visuellement dans le schéma stratégique, qui comprend des outils visant à harmoniser les priorités, les programmes et les services aux résultats que le Conseil souhaite que la Ville atteigne durant son mandat. Le schéma vise à faire le lien entre la planification stratégique et les mesures du rendement en associant les objectifs stratégiques aux cibles et aux mesures du bulletin de rendement équilibré de la Ville.

L'établissement des priorités pour le mandat du Conseil vise à veiller que la direction et les opérations soient axées sur ces priorités lorsque vient le temps de prendre des décisions et d'offrir des services. Les objectifs fixés par le Conseil pour les programmes et services municipaux et les orientations énoncées lors de l'adoption des budgets de

fonctionnement et des immobilisations annuels demeurent valides, et sont influencés par les priorités du Conseil pour le mandat.

Une fois approuvées, les priorités pour le mandat du Conseil permettront de préparer le Plan stratégique de la Ville et le bulletin de rendement équilibré 2015-2018. Le bulletin de rendement équilibré permettra de faire le suivi des réalisations du Plan stratégique, et c'est sur celui-ci que s'appuieront les cadres supérieurs pour les discussions visant à faire progresser les priorités du Conseil par rapport à l'examen stratégique.

La stratégie municipale sera ensuite transmise aux services municipaux, qui élaboreront leur plan stratégique et leur bulletin de rendement équilibré. Les priorités pour le mandat approuvées par le Conseil municipal sous-tendront les priorités stratégiques des services, les harmonisant ainsi au Plan stratégique et au bulletin de rendement équilibré municipaux.

### Gouvernance (rôles et responsabilités)

Le maire, les comités permanents et la Commission du transport en commun jouent un rôle de surveillance dans la mise en œuvre des priorités pour le mandat du Conseil. Cette surveillance par les comités permanents et la Commission du transport en commun permet au Conseil d'établir efficacement les priorités pour son mandat, de vérifier les progrès des programmes et des services et de fournir les instructions appropriées au personnel.

Les descriptions suivantes mettent en lumière les responsabilités et les rôles principaux des comités permanents, de la Commission du transport en commun, des comités consultatifs et du personnel en ce qui concerne les priorités pour le mandat du Conseil. Les propositions de surveillance des initiatives et des objectifs stratégiques proposées pour chaque comité permanent et pour la Commission du transport en commun pendant le mandat du Conseil figurent à l'annexe A.

#### **1. Maire et présidents et vice-présidents des comités permanents et de la Commission du transport en commun**

Le maire et les présidents et vice-présidents des comités permanents et de la Commission du transport en commun déterminent les objectifs, les initiatives et les priorités stratégiques proposés ainsi que leurs effets respectifs sur les ressources (budget et ETP) et les mesures de rendement, de même que les responsabilités de surveillance des comités permanents et de la Commission du transport en commun relatives à leurs mandats respectifs. Dans les cas où les responsabilités de surveillance d'un objectif ou d'une initiative stratégiques semblent relever de plus d'un comité permanent, un comité permanent responsable est choisi dans le cadre du processus

d'établissement des priorités. Le président du comité choisi déterminera, en consultation avec les présidents des autres comités permanents, si certains éléments doivent être confiés à d'autres comités permanents, conformément au rapport sur la gouvernance et aux mandats approuvés des comités. Si l'objet d'une initiative stratégique devait changer au cours du mandat du Conseil, cette initiative stratégique pourrait être adressée à un autre Comité permanent dont le mandat s'harmonise davantage avec les nouveaux objectifs de l'initiative.

## **2. Comités permanents et Commission du transport en commun**

Les comités permanents et la Commission du transport en commun examinent les objectifs, les initiatives et les priorités stratégiques et transmettent au Conseil les modifications nécessaires sous forme de motions. Ce processus permet une discussion plus complète de toutes les priorités lors des réunions du Conseil.

Une fois les priorités approuvées, les comités permanents et la Commission du transport en commun en surveillent la mise en œuvre et fournissent des instructions au personnel. Les progrès sont présentés au Conseil deux fois pendant le mandat, grâce au rapport sur le bulletin de rendement équilibré de la Ville ainsi qu'aux rapports liés aux initiatives stratégiques, qui sont transmis par le personnel dans le cadre du processus du programme législatif tout au long du mandat du Conseil.

## **3. Personnel**

Le personnel reçoit des instructions du Conseil, des comités permanents et de la Commission du transport en commun en ce qui concerne les priorités et les objectifs et les initiatives stratégiques. Le personnel met en œuvre les priorités pour le mandat du Conseil au moyen des initiatives stratégiques, et rend compte des progrès par rapport aux mesures indiquées dans le bulletin de rendement équilibré de la Ville. Les cadres supérieurs surveillent les progrès à l'égard des objectifs dans le cadre de l'examen des rapports semestriels sur le bulletin de rendement équilibré et des réunions d'examen des stratégies des cadres supérieurs.

## **4. Comités consultatifs**

Les comités consultatifs examinent les priorités proposées pour le mandat du Conseil et fournissent leur rétroaction. Comme l'indique l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2014-2018 (ACS2014-CMR-CCB-0062), approuvé par le Conseil le 3 décembre 2014, les comités consultatifs sont avisés des processus et des échéanciers de la Ville pour l'élaboration des priorités proposées pour le mandat 2015-2018 et leur approbation par le Conseil, et sont invités à fournir leurs commentaires pendant la phase d'élaboration. Les membres de ces comités auront

aussi l'occasion de commenter les priorités proposées au moment de l'examen des comités permanents et de la Commission du transport en commun.

#### Conseils et commissions externes

Le cadre de planification municipale adopté par le Conseil en 2011 reconnaît les liens entre les priorités pour le mandat du Conseil et les priorités de quatre organes à l'externe, soit la Commission de services policiers d'Ottawa, le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, le Conseil d'administration de la Société du logement communautaire d'Ottawa et le Conseil de santé d'Ottawa, et admet que chacun d'entre eux a sa propre structure de gouvernance indépendante et son propre processus de planification. Afin de veiller à l'harmonisation au Plan stratégique de la Ville, on a renseigné ces quatre organes sur les processus et les calendriers pour l'élaboration des priorités proposées pour le mandat 2015-2018 et leur approbation par le Conseil. On leur a demandé d'utiliser les priorités proposées pour guider leurs propres activités de planification, et de faire connaître au Conseil au besoin la façon dont leurs plans s'harmonisent avec les priorités proposées pour 2015-2018. Une des initiatives stratégiques de la Bibliothèque publique d'Ottawa, qui concerne l'aménagement de la Bibliothèque centrale d'Ottawa, figure parmi les initiatives stratégiques des priorités proposées pour le mandat du Conseil. Ce projet et son financement seront toutefois soumis à l'approbation du Conseil municipal lorsque le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa en fera la présentation ultérieurement.

#### Sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2011-2014 de la Ville

Depuis l'approbation des priorités pour le mandat du Conseil 2011-2014 en juillet 2011, la Ville a mis en œuvre les initiatives de son Plan stratégique pour cette période. Les progrès ont été évalués régulièrement par les cadres supérieurs au moyen des rapports sur le bulletin de rendement équilibré municipal et dans le cadre de séances régulières d'examen stratégique. Le Conseil a été mis au courant officiellement des progrès à mi-mandat en 2013 avec le rapport sur le bulletin de rendement équilibré (ACS2013-CMR-OCM-0005); les résultats complets de fin de mandat sont annexés à ce rapport.

L'annexe B comprend le sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré de la Ville 2011-2014. Il s'agit du rapport final au Conseil et au public sur la mise en œuvre des objectifs, des priorités et des initiatives du Plan stratégique de la Ville 2011-2014. Les résultats sont fondés sur les données obtenues jusqu'à la fin de 2014.

## ANALYSE

Le présent rapport vise à refléter avec exactitude les priorités stratégiques déterminées par le Conseil pour son mandat 2015-2018. Une fois approuvé, il constituera la base du Plan stratégique de la Ville et du bulletin de rendement équilibré 2015-2018.

Ce rapport :

### 1) **Comprend les priorités proposées pour le mandat du Conseil aux fins d'examen.**

Le maire, les présidents et vice-présidents des comités permanents, incluant le Sous-comité de la technologie de l'information, et de la Commission du transport en commun ainsi que les conseillers municipaux ont collaboré pour proposer un ensemble de priorités stratégiques qui représentent l'expression la plus parfaite de ce que le Conseil souhaite que la Ville réalise pendant son mandat. Ces priorités, qui figurent à l'annexe A, sont rendues concrètes par les objectifs et les initiatives stratégiques (dont le budget alloué et les mesures de rendement), qui définissent les buts à atteindre et leur processus de réalisation au cours du mandat.

### 2) **Demande la rétroaction du public ainsi qu'un examen et une approbation par le Conseil.**

La vision et l'optique Résidents et intervenants demeurent identiques à celles adoptées par le Conseil dans le cadre du rapport sur les priorités pour le mandat 2011-2014. La vision stratégique à long terme de la Ville est enracinée dans le plan Concevoir notre avenir, une initiative de planification à grande échelle ayant obtenu un engagement considérable de la part du public. Entre 2008 et 2011, des consultations publiques d'envergure ont été entreprises en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (CCN) et la Ville de Gatineau dans le but de formuler des objectifs de viabilité à long terme pour la région. Ce type d'initiative est généralement entrepris tous les huit à dix ans. Cette consultation a mené à la production du rapport Concevoir notre avenir, qui a été adopté par le Conseil en 2012. Les objectifs de viabilité à long terme inscrits dans les priorités proposées pour le mandat du Conseil correspondent directement à celles du rapport Concevoir notre avenir.

Cette vision se reflète dans les plans directeurs adoptés par le Conseil, dont les principes de base sont les priorités et les objectifs à long terme formulés dans le cadre des consultations. L'ancien Conseil a adopté le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de l'infrastructure, le Plan financier à long terme, le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, la Stratégie

environnementale et le Plan d'action renouvelé pour les arts, le patrimoine et la culture. Ces plans ont été formulés à partir de consultations publiques d'envergure, et les orientations de ces plans se reflètent directement dans la plupart des priorités proposées et les initiatives stratégiques associées présentées au Conseil aux fins d'examen.

Les comités consultatifs ont aussi participé à l'examen des priorités proposées pour le mandat du Conseil et ont fourni leur rétroaction. Des cadres des Services environnementaux, du Service des parcs, des loisirs et de la culture, et du Service des programmes municipaux et des services opérationnels ont offert aux comités consultatifs, lors de leurs réunions d'avril, des présentations aux fins d'examen et d'analyse. Les membres de ces comités auront aussi l'occasion de commenter les priorités proposées au moment de l'examen des comités permanents et de la Commission du transport en commun.

Les comités permanents et la Commission du transport en commun entendront les interventions du public et discuteront, examineront et évalueront les priorités stratégiques, les objectifs stratégiques, les initiatives stratégiques et les mesures de rendement proposés.

#### Approche pour l'établissement des priorités

Les présidents et vice-présidents des comités permanents, incluant le Sous-comité de la technologie de l'information, et de la Commission du transport en commun, le maire et les conseillers ont collaboré avec les cadres pour formuler les priorités proposées pour le mandat du Conseil. Pour ce faire, ils ont tenu compte du point de vue et des considérations de certains intervenants importants :

- Résidents : Priorités communautaires cernées dans les plateformes électorales de 2014.
- Directives de l'ancien Conseil : Reçues par le processus du programme législatif.
- Plan stratégique de la Ville précédent : Initiatives stratégiques du Plan stratégique de la Ville 2011-2014 dont certaines étapes n'ont pas encore été entièrement réalisées, par exemple l'achèvement des projets de train léger de la Ligne de la Confédération de l'O-Train, l'agrandissement de la Galerie d'art d'Ottawa et le réaménagement de la Cour des arts et la mise en œuvre du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance et du Plan d'action de la rivière des Outaouais, entre autres.
- Employés : Rétroaction obtenue au moyen d'un sondage auprès des employés.

- Fédération canadienne des municipalités (FCM) : Renseignements sur les initiatives, les programmes et les questions de politiques d'intérêt municipal qui relèvent du fédéral obtenus auprès de la FCM.

### Priorités stratégiques proposées

Une fois adopté, le rapport sur les priorités pour le mandat du Conseil définira ce que la Ville accomplira pendant le mandat 2015-2018. La version provisoire de ce rapport présentée au Conseil comprend 7 priorités stratégiques, 21 objectifs stratégiques que le Conseil cherche à réaliser, ainsi que 63 initiatives stratégiques connexes, soit les mesures concrètes et les programmes et services tactiques favorisant la réalisation des objectifs et des priorités stratégiques du Conseil. Les initiatives stratégiques s'harmonisent au mandat des comités permanents, incluant le Sous-comité de la technologie de l'information, et de la Commission du transport en commun. Le rapport énonce les responsabilités de surveillance des comités et de la Commission, ainsi que les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des initiatives stratégiques. Sont aussi incluses les mesures de rendement du bulletin de rendement équilibré de la Ville, sur lesquelles sont basés les rapports de rendement aux cadres supérieurs et au Conseil.

Ensemble, le maire, les présidents et vice-présidents de la Commission et des comités permanents, les conseillers municipaux et les cadres ont élaboré des propositions de priorités stratégiques qui résument les mesures à prendre pendant le mandat du Conseil 2015-2018. Voici les priorités stratégiques proposées.

- Prospérité économique : Utiliser la combinaison d'atouts uniques d'Ottawa sur le plan social, culturel, récréatif et commercial, son environnement naturel et ses infrastructures pour attirer des entreprises, des visiteurs et de nouveaux résidents tout en favorisant la croissance et la rétention des entreprises et des talents locaux.
- Transport et mobilité : Satisfaire les besoins actuels et futurs des résidents et des visiteurs en matière de transport par la mise en œuvre des phases 1 et 2 du Plan directeur des transports, entre autres en assurant la fiabilité et la viabilité financière des services de transport en commun de la Ville. Veiller en continu à l'amélioration de la mobilité pendant la mise en œuvre du train léger et encourager l'utilisation de moyens de transport écologiques comme le transport en commun, la bicyclette et la marche.
- Services environnementaux durables : Offrir des services environnementaux durables qui conjuguent la protection de nos ressources naturelles et l'appui à la

croissance planifiée de la ville tout en assurant la viabilité financière et la prestation de services municipaux qui respectent les exigences réglementaires.

- Communautés saines et bienveillantes : Permettre à tous les résidents de jouir d'une grande qualité de vie et de contribuer au mieux-être de la communauté en ayant accès à des lieux et à des services sains, sécuritaires, sûrs, accessibles et accueillants.
- Excellence des services : Améliorer la satisfaction de la clientèle relativement à la prestation des services municipaux aux résidents d'Ottawa en renforçant considérablement la culture de l'excellence du service de la Ville, en améliorant l'efficacité des activités municipales et en créant une expérience positive pour les clients.
- Gouvernance, planification et prise de décisions : Améliorer sensiblement la confiance des résidents en ce qui a trait à la manière dont la Ville est gouvernée et gérée, adopter une perspective de développement durable dans la prise de décisions et créer un modèle de gouvernance d'un calibre comparable à celui des meilleures villes dans ce domaine à l'échelle mondiale.
- Viabilité financière : Assurer une gestion budgétaire prudente des ressources existantes, et prendre des décisions avisées qui assurent la durabilité des programmes et des services municipaux.

Dans le but de les clarifier et de leur donner un sens, on a transposé ces priorités stratégiques dans un ensemble d'objectifs stratégiques réalisables, et les a assorties d'initiatives stratégiques et de mesures de rendement. Les priorités, leurs objectifs, initiatives et mesures de rendement connexes et leur responsabilité de surveillance figurent à l'annexe A du présent rapport.

Les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018 visent un plan stratégique de la Ville équilibré qui tient compte des besoins des collectivités rurales, urbaines et suburbaines et qui englobe toute la ville. Bien que cette approche équilibrée sous-tende toutes les priorités proposées, elle est particulièrement évidente dans certaines initiatives stratégiques. Par exemple, les projets de la phase 1 du Plan directeur des transports pour les routes, le cyclisme et la marche (voir l'annexe C du présent rapport) englobent tout le territoire municipal et comprennent des initiatives d'amélioration dans la plupart des quartiers.

La priorité stratégique « Transport et mobilité » comprend le maintien des investissements dans les projets d'infrastructure d'envergure touchant les routes et le transport en commun, y compris le train léger rapide, afin d'améliorer les transports pour tous les résidents des secteurs ruraux et suburbains qui font la navette entre le

centre-ville et la maison. Des investissements majeurs ont été réalisés sur les routes rurales et suburbaines au cours du mandat précédent, et les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018 comprennent elles aussi des investissements de cet ordre pour les initiatives ciblées en matière d'infrastructure routière, cycliste et piétonnière.

Il faut également continuer de promouvoir et de favoriser le vélo et la marche comme modes de déplacement écologiques sécuritaires en améliorant l'infrastructure cycliste et piétonnière, dans le but de rendre les routes d'Ottawa plus sûres pour tous les conducteurs, les cyclistes et les piétons de la ville. Par exemple, les projets du Programme de sentiers et de liaisons communautaires rendront plus faciles, plus sécuritaires et plus pratiques les déplacements des résidents de tous les secteurs dans leur quartier et partout dans la ville. Les projets en question sont axés sur l'amélioration de la liaison entre les sentiers pour favoriser l'accès au transport en commun et aux installations communautaires par la marche, le vélo et d'autres modes de transport actifs. Une liste des sentiers visés par les améliorations proposées dans cette initiative stratégique figure à l'annexe D du présent rapport.

#### Lien avec le Plan financier à long terme et le budget

Puisque l'élaboration des priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018 se termine après l'adoption du budget 2015, une enveloppe pour la mise en œuvre de toutes les nouvelles initiatives stratégiques financées à même les fonds du gouvernement provincial a été établie dans le budget. Des fonds pour le budget des immobilisations annuel pour les initiatives stratégiques du Conseil ont été réservés à la fois dans le budget 2015 et dans le Plan financier à long terme pour les services financés par les impôts.

Des propositions d'attribution des fonds associés aux initiatives stratégiques proposées figurent à l'annexe A. En ce qui concerne les initiatives auxquelles il est proposé d'attribuer des fonds de fonctionnement en 2015, les montants en question ont été inclus dans les budgets de fonctionnement des années suivantes.

Si une initiative proposée reçoit des fonds de fonctionnement ponctuels, le montant reçu n'est pas reporté dans les années suivantes et n'est donc pas indiqué dans les prochains budgets.

La répartition de ces fonds sera déterminée dans le cadre du processus d'établissement des priorités pour le mandat du Conseil en cours. Les répercussions sur les ressources (budget et équivalents temps plein) des initiatives stratégiques qui appuient les priorités et les objectifs inclus dans ce rapport, une fois qu'elles seront

approuvées par le Conseil, seront prises en compte dans les processus budgétaires de 2016 à 2018. On prévoit que le budget 2016 sera présenté au Comité et au Conseil à l'automne 2015.

L'initiative stratégique relative à la Bibliothèque centrale d'Ottawa contenue dans le rapport sur les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018 est en attente de l'approbation par le Conseil, et aucun engagement financier n'y est associé. La Bibliothèque publique d'Ottawa élabore actuellement un dossier de décision qui explore les possibilités pour la Bibliothèque centrale, et présentera un rapport au Conseil, à l'extérieur du cadre de ce processus.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Les répercussions sur les zones rurales liées à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport sont indiquées dans les initiatives stratégiques des priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018.

### **CONSULTATION**

Le rapport sur les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018 a été créé de manière collaborative à partir des directives et des commentaires du maire, des présidents et vice-présidents des comités permanents, incluant le Sous-comité de la technologie de l'information, et de la Commission du transport en commun et des conseillers; des directives du Comité exécutif et des commentaires des cadres supérieurs. Des présentations à l'intention des comités consultatifs ont été effectuées en avril dernier. La rétroaction des intervenants du public aux réunions de la Commission du transport en commun et des comités permanents sera également prise en compte dans les priorités pour le mandat du Conseil 2015-2018 et le Plan stratégique de la Ville.

### **COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER**

Cette question touche l'ensemble de la ville.

### **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Les comités consultatifs sont invités à fournir leurs commentaires en intervenant lors des réunions de la Commission du transport en commun et des comités permanents.

### **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Aucune répercussion juridique n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES**

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS**

Toute répercussion sur les biens matériels de la Ville des initiatives stratégiques incluses dans le présent rapport sera prise en charge par la Commission du transport en commun et les comités permanents lorsqu'ils recevront les rapports sur ces projets.

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Aucune autre répercussion financière n'est associée à l'approbation du présent rapport. Les exigences financières associées à la mise en œuvre des initiatives stratégiques indiquées dans les priorités proposées pour le mandat du Conseil ont été incluses dans les budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2015 et dans les prévisions approuvées par le Conseil le 11 mars 2015. En plus, le Rapport sur l'ajustement du budget des immobilisations et la cessation de projets a permis de trouver des fonds pour les priorités du mandat du Conseil.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Toute répercussion sur l'environnement de la ville des initiatives stratégiques incluses dans le présent rapport sera prise en charge par la Commission du transport en commun et les comités permanents lorsqu'ils recevront les rapports sur ces projets.

## **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Dans les cas où la mise en œuvre des initiatives est associée à des exigences et à des répercussions sur le plan technique, le Service de technologie de l'information collaborera avec l'entité visée, soit en tant que consultant, soit en tant que fournisseur de services, en fonction des exigences opérationnelles.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Le présent document présente les priorités proposées pour le mandat 2015-2018 et, par conséquent, le rapport et la documentation à l'appui sont directement liés à ces priorités.

Les priorités stratégiques, les objectifs stratégiques et les initiatives stratégiques figurant à l'annexe A du présent rapport remplaceront ceux du Plan stratégique de la Ville 2011-2014. Une fois les priorités pour le mandat du Conseil 2015-2018 approuvées, les rapports au Conseil devront faire la preuve de leur respect de ces priorités et des objectifs connexes.

### **DOCUMENT À L'APPUI**

Annexe A : Priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018.

Annexe B : Sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2011-2014 de la Ville.

Annexe C : Projets de la phase 1 de la mise en œuvre du Plan directeur des transports pour l'infrastructure routière, cycliste et piétonnière pour 2015 à 2018.

Annexe D : Liens communautaires et projets d'initiatives stratégiques (2015-2018)

### **SUITE À DONNER**

Le Service des programmes municipaux et des services opérationnels mettra en œuvre la décision du Comité et du Conseil puis rendra compte au Conseil. Une fois que les priorités pour le mandat 2015-2018 auront été adoptées par le Conseil et que le Plan stratégique de la Ville 2015-2018 aura été rédigé, ce dernier sera mis à jour pour refléter les décisions du Conseil tout au long du mandat prises au moyen du processus du programme législatif. Les modifications techniques apportées au Plan stratégique de la Ville pour 2015-2018 sont réalisées par les Programmes municipaux et Services opérationnels, au besoin, et le Conseil est informé de ces modifications à l'aide de rapports réguliers.